



Renouvellement automatique nom de domaine

Par **Sève28**, le **15/03/2020** à **09:26**

Bonjour à tous,

J'ai acheté un nom de domaine et un hébergement en 2018 et pour un an. Lorsque j'ai reçu ma facture de renouvellement en 2019, j'ai contacté le fournisseur pour signaler que je ne souhaitais pas me réabonner (vu que finalement, je n'ai jamais utilisé ce nom de domaine ni l'hébergement). La personne qui m'a répondu m'a envoyé à un autre service, mais aucun d'eux n'étaient en mesure d'annuler mon contrat. Je n'ai pas trouvé sur le site du fournisseur de lien ou d'information pour tout annuler, j'ai donc laissé couler, mais sans payer pour cette seconde année. Je pensais que ne payant pas, ils allaient tout simplement suspendre le service (que je n'utilise toujours pas). Aujourd'hui, après plusieurs mails, je reçois un courrier de rappel avant assignation d'un centre de recouvrement commercial amiable et j'ai 5 jours pour m'exécuter.

Suis-je obligée de payer pour un service dont je ne veux plus ?

Merci pour l'aide que vous voulez bien m'apporter.